



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

41/2019

12 octobre 2019

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Véolia	Urgences 24h/24h	09.69.32.35.29
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 10h30 à 12h00	02.98.92.57.55
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Médecins	6, place de Cornouaille	Bauta Vincent Cogneau Clément 02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise 02.98.92.50.34
Infirmières	11, rue de la Presqu'île	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne –Laure 02.98.92.52.06
	4, rue de Cornouaille	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	16, place de l'église	Peuziat Eric 02.98.92.53.13
	24, rue de la Presqu'île	Scordia Julie 09.51.43.80.30
Ostéopathe	sur rendez-vous	Fauchart Florian 06.30.90.87.89
Pédicure/Podologue	Du lundi au samedi	Cavarec David 02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - David Daden	Transport de malades assis 7 j / 7	Plonevez-Porzay 02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern 02.98.81.27.28
Déchetterie	Lundi-Mercredi-vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Jeudi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Rue Saint Michel	
Marché en plein air	Tous les dimanches jusqu'au 27 octobre	Place de l'église de 9h à 13h

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 7 octobre 2019 à 20h.

Convention d'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition du marché de certificats électroniques

Conformément à ses statuts, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne peut être centrale d'achat au profit de ses membres ou des organismes éligibles pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences. À ce titre, il peut passer des marchés ou des accords-cadres destinés à d'autres pouvoirs adjudicateurs et autres organismes éligibles. Lors de l'exécution des marchés ou accords-cadres mis à leur disposition, les membres et les organismes éligibles du Syndicat mixte sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence. Toutefois ils demeurent responsables du respect des dispositions de l'ordonnance pour les opérations dont ils se chargent eux-mêmes. La centrale d'achat peut procéder à des achats centralisés, sous forme d'accords-cadres, dans lesquels les rôles seront affectés comme suit :

- Passation et suivi de l'exécution des accords-cadres assurés par le Syndicat mixte, destinés à ses membres et entités éligibles. Le Syndicat mixte procède à toutes les opérations nécessaires à la passation, à la signature et à la notification de l'accord-cadre, dans le respect des dispositions de la réglementation relative aux marchés publics. Il est chargé de son exécution : tous les actes administratifs relatifs aux modifications contractuelles éventuelles de toute nature qui pourraient survenir pendant l'exécution du marché (ex : passation, signature, notification d'avenants de toute nature, ...). Le cas échéant, il prononce la résiliation du marché.

- Exécution de l'accord-cadre par les membres et entités bénéficiaires identifiés. Ils exécutent l'accord-cadre par l'émission de bons de commandes, au fur et à mesure de leurs besoins, procèdent à la vérification de la bonne exécution des prestations et au règlement associé. Accord à l'unanimité pour l'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition du marché de certificats électroniques.

Projet de bail professionnel avec l'association des professionnels de santé du Porzay

L'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire est programmée pour le mois de novembre 2019. A ce titre, il convient de signer avec l'association des professionnels de santé du Porzay, future utilisatrice du bâtiment, un bail professionnel. Le projet de bail comporte, notamment, les dispositions suivantes : la durée consentie et acceptée est de six ans ; le montant du loyer est fixé à 3310 € ; ce montant sera révisé annuellement en proportion des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. Accord par 18 voix pour et une abstention.

Dénomination de la maison de santé pluridisciplinaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer la maison de santé pluridisciplinaire : « Maison de Santé du Porzay – Ti Yec'hed ar Porzhe ».

Décisions modificatives

Budget général – section de fonctionnement :

Il s'agit de réajuster l'article relatif aux amortissements et réaffecter les crédits à l'article relatif aux intérêts d'emprunt, en légère augmentation suite à la conclusion d'un emprunt d'avance des subventions et du F.C.T.V.A pour les travaux de rénovation de la salle omnisports.

		DEPENSES	RECETTES
6811	Dotations aux amortissements	- 2 229,95 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 229,95 €	
	Total général	0,00	0,00

Budget général – section d'investissement :

En dépense, il s'agit de réaffecter les crédits non utilisés pour tenir compte des avenants au marché de travaux de la salle omnisports. En recettes, il s'agit de rééquilibrer les lignes prévues pour les amortissements et la taxe locale d'équipement.

		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	- 10 000,00 €	
2182	Matériel roulant	- 36 000,00 €	
2313	Bâtiment	+ 46 000,00 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		- 1 546,37 €
10223	TLE		+ 1 546,37 €
	Total général	0,00	0,00

Budget maison de santé – section de fonctionnement

Il s'agit de prévoir une ligne de crédit pour l'ouverture du compteur eau potable et de réajuster la ligne relative aux intérêts d'emprunt, en légère augmentation en raison de la conclusion de l'emprunt d'avance des subventions et du F.C.T.V.A pour la construction du bâtiment.

		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	+ 85,00 €	
608	Frais accessoire sur terrains	- 602,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 517,00 €	
	Total général	0,00	0,00

Accord à l'unanimité.

Motion relative au projet de réorganisation des services des finances publiques

La Directrice départementale des Finances Publiques du Finistère a fait part aux communes du projet de réorganisation territoriale et de modernisation des services locaux de la Direction départementale des Finances Publiques du Finistère (ci-après DDFiP).

Cette réforme laisse entrevoir la disparition des trésoreries actuelles, remplacées par deux nouvelles structures : les services de gestion comptable et les conseillers de collectivités locales. Parallèlement, seraient créés des accueils de proximité pour recevoir les citoyens. Le tout, avec un nombre d'agents moindre.

A l'heure où une phase de concertation semble en cours dans les départements, des réponses précises sur l'articulation du dispositif envisagé demeurent en suspens, au premier titre desquelles : concrètement, quel sera l'impact de cette réorganisation sur la qualité des services rendus par les DDFiP ?

Certes, le statu quo est dangereux en ce qu'il ne permet pas l'évolution et toute organisation qui ne s'adapte pas est nécessairement - à plus ou moins long terme - vouée à l'obsolescence. C'est pourquoi il ne s'agit pas, par principe, d'être hostile à l'idée de réformer... mais à condition que cette restructuration apporte effectivement une plus-value dans l'organisation et le maillage de l'administration fiscale et dans le service rendu, que ce soit aux collectivités locales, aux entreprises, ou aux citoyens. Une réforme qui se limiterait à « reconditionner » la forme, sans s'interroger sur le fond et sans garantir de résultats, serait vouée à l'échec. Cette restructuration de l'administration fiscale ne doit en aucun cas s'apparenter à une réforme en trompe l'œil, avec en toile de fond l'objectif de réduire le nombre d'agents et l'obsession du tout-numérique. Les communes rurales, leurs mairies et

leurs habitants ont avant tout besoin de proximité et d'interlocuteurs disponibles et compétents. Annoncer qu'il y a aura davantage de points de contacts, en faisant de ces derniers de simples «coquilles vides» serait, à l'évidence, mépriser les habitants des zones rurales et leurs élus. Nous devons rester vigilants pour que cela n'arrive pas. Par le passé, les élus ont pu constater que l'ensemble des réformes réalisées en matière d'organisation de trésoreries et concrétisées par des fermetures, bien que présentées comme la mise en place d'une efficacité renouvelée, se sont en réalité traduites par une diminution nette des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : demande des garanties de la pertinence de cette réforme en termes d'amélioration de la qualité des services rendus ; demande des descriptifs précis des modalités de fonctionnement des nouvelles structures DDFiP envisagées (qui, quand, comment, pour quels services, avec quelles compensations...) ; reste très attentifs dans les prochains mois à la mise en œuvre de cette réorganisation.

Motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée « choucas des tours »

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce choucas des tours ont augmenté de façon exceptionnelle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles. De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants. Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : exige qu'une étude de la population de choucas des tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais ; demande que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle ; demande que les dégâts sur cultures causés par les choucas des tours, espèce protégée pour décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

DÉCLARATION DE RUCHES

La déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure. Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental).

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens est prévu cette année le samedi 9 novembre à partir de 12h00 au « Complexe sportif René Chevalier ». Les personnes nouvellement installées sur la commune, non inscrites sur les listes électorales et qui ont eu ou auront 70 ans en 2019, sont invitées à se faire connaître en mairie.

SALUBRITÉ DES PLAGES

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018, les chiens et les chevaux sont autorisés sur les plages pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020. Nous invitons toutefois les propriétaires à contribuer au maintien de la salubrité de nos plages en veillant à ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

ATELIER TIME TO MOVE !

Une envie d'ailleurs ? Venez rencontrer celles et ceux qui ont déjà tenté l'aventure pour un permis vacances-travail, un volontariat de solidarité internationale, un service volontaire européen, une expérience au « pair » ou un projet perso à l'aventure en Nouvelle-Zélande ou ailleurs ! L'atelier est gratuit et on vous offre le P'tit déj', au 3 quai Robert Alba (locaux de la Maison Pour Tous). Samedi 12 octobre à Châteaulin de 10h à 12h. Service information jeunesse : 02.98.86.13.11 pour inscription et renseignement.

SALON DES ARTISANS, DES SAVOIR-FAIRE, DES SAVEURS, DES RENCONTRES...

La deuxième édition du salon des artisans de Châteaulin se tiendra les samedi 19 et dimanche 20 octobre à l'espace Coatigrac'h de Châteaulin, de 10h à 18h sur les deux jours.

Venez à la rencontre des artisans de la région de Pleyben, de Châteaulin et du Porzay et découvrez leurs savoir-faire. Vous trouverez tout pour votre projet maison, jardin... ou tout simplement pour passer un bon moment famille, en profitant des animations gratuites.

C'est aussi l'occasion de faire naître des vocations et de s'informer de l'offre en formation professionnelle du secteur. Et quand l'artisanat se conjugue avec l'art, les sens des petits comme des grands sont en éveil... On peut s'y essayer, s'y exercer en participant aux ateliers !

Entrée gratuite. Possibilité de restauration sur place. Contact organisation : Communauté de Communes : 02.98.16.14.00. Plus d'information sur la page Facebook www.facebook.com/Salon-des-Artisans-Châteaulin

TÉLÉSERVICE DÉCLALOC'

La Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire (hors la commune de Saint-Nic). Toute personne qui offre, en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception, auprès de sa mairie. Dans le cadre de la gestion des taxes de séjour, une nouvelle télé procédure a été mise en place à l'échelle de la communauté de communes. Vous pouvez désormais effectuer la déclaration préalable des locations de courte durée par le biais de ce dispositif directement en ligne 24h/24h. En fin de procédure, un récépissé est automatiquement généré et transmis à l'hébergeur par voie électronique. Simultanément, la mairie reçoit l'information lui indiquant l'arrivée d'une nouvelle déclaration. Le gestionnaire de la taxe de séjour reçoit également l'information, le flux d'échange est alors simplifié et immédiat. Contact : 02.98.16.14.00 / <https://aulneporzay.taxesejour.fr/se-declarer>

INFORMATIONS ANIMATIONS

SAMEDI 12 OCTOBRE – RACING CAST PORZAY

Samedi 12 octobre ⇒ U7 : entraînement à Cast à 14h. U9 : plateau à Pleyben. Départ de Cast à 13h10. U11 A : match à Châteauneuf du Faou à 14h00. U11 B : match à Plonévez-Porzay à 10h15. U13 A : match à Plonévez-Porzay à 15h30. U13 B : match à Plonévez-Porzay à 14h00. U14 : match à Carhaix.

Dimanche 13 octobre ⇒ Seniors B : match de Challenge 29 à Landrévarzec à 13h00. Seniors A : match de Coupe de Bretagne à Plonévez-Porzay contre Pont L'Abbé à 15h00.

DIMANCHE 13 OCTOBRE – NETTOYAGE PLAGE DE KERVEL

"Les Mains dans le sable Finistère" organise le dimanche 13 octobre une opération de collecte et de tri de déchets sur la plage de Kervel. Rendez-vous à 14h30, parking de Kervel, au niveau du stand de l'association.

LUNDI 14 OCTOBRE – RANDONNEURS DU PORZAY

Tous les lundis, répétition de la section musico-vocale de 17h à 18h30, salle municipale.

Tous les mardis, marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église ☎ M. Saddoun au 02.98.92.55.85.

Mardi 15 octobre : Kergoat. Mercredi 16 octobre : Pentrez. Vendredi 18 octobre : Plonévez-Porzay. Une randonnée de 5 km et une autre de 8 km. Assemblée générale vers 16h, règlement de la cotisation et des sorties. Remise des coupes vents puis goûter.

Dimanche 20 octobre : Châteaulin. Rendez-vous à 14h30, ancienne gare route de Pleyben.

Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Christiane Moulin au 06.81.29.36.92.

LUNDI 14 OCTOBRE – ATELIER BIEN ETRE

Visite chez un œnologue. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

VENDREDI 18 OCTOBRE – LES TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Randonnée de 9 km à Port Launay. Contact : Anne-Marie Albert 07.86.28.88.94 ou Josette Thomas 06.31.52.60.64.

DIMANCHE 20 OCTOBRE – TROC ET PUCES

Le comité de jumelage organise son troc et puces annuel le dimanche 20 octobre de 9h00 à 17h30 à la salle omnisports. Ouverture pour installation des stands à 7h (tables fournies). Mètre linéaire = 4 €. Contact : 06.31.81.07.87 ou par mail : comite.de.jumelage29550@gmail.com. Entrée visiteur : 1€.

INFORMATIONS COMMERCIALES

✓ Coccimarket vous propose un nouveau service : livraison à domicile. Passez vos commandes le mardi et le mercredi et recevez vos produits chez vous le vendredi ou le samedi. Foire aux vins du 4 au 20 octobre. Dégustation de vins vendredi 11 octobre à partir de 18h00.

✓ La Cave du Porzay organise une foire aux vins du vendredi 11 octobre au dimanche 27 octobre (opération 5+1). Changement d'horaire pour le jeudi, la fermeture sera à 18h30.

✓ Le bar tabac du Porzay sera fermé pour travaux du lundi 14 au jeudi 24 octobre.

✓ Nicole coiffure, le salon est fermé jusqu'au mardi 15 octobre.

✓ La crêperie Gourlan est fermée jusqu'au dimanche 20 octobre.

✓ La bijouterie Le Bot est fermée jusqu'au mardi 22 octobre.

✓ La charcuterie Le Grand est fermée jusqu'au lundi 28 octobre.

✓ La Poissonnerie Caroff installée sur la place du 19 mars 1962 tous les jeudis sera fermée pour congés du 14 au 28 octobre. Nous serons présents le jeudi 31 octobre à partir de 9h.

✓ La boulangerie l'Angle Gourmand sera fermée pour congés du jeudi 17 octobre au jeudi 14 novembre.

✓ Loue local professionnel, 75 m², parc d'activité du Porzay ☎ 06.88.52.68.22

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 12 octobre : messe à 18h à Ploéven.

Dimanche 13 octobre : messe à 11h00 à Saint-Nic.

Imprimé par nos soins